

Décision

Générale

colonial

Décision n° 426 décision n. 426 du 26 Mai 1943

n° 426

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 mai 1943

Numéro JO

n° 11 du 01/06/1943

Date du numéro

1 juin 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le Capitaine de Port de 2me classe GRIVEAU André, Capitaine au long cours, est nommé Capitaine de Port à Djibouti pour compter du 24 Mai 1943. Cumulativement avec ses fonctions, M. GRIVEAU exercera celles de Chef du Service de l'Inscription Maritime et contrôlera l'Inspection de la Navigation et du Travail Maritime provisoirement dirigée par M. ZOUAIN qui est maintenu par ailleurs à la disposition du Commandant du Cercle de Djibouti.